

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2003

Demandeur : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Référence : SCGM-11, Document 5, page 33 de 143, lignes 18-20 :

Préambule :

« De plus, le client existant qui utilise le service de fourniture de gaz naturel du distributeur, peut s'engager auprès de ce dernier dans une entente de fourniture à prix fixe approvisionnée par un fournisseur spécifique en autant qu'il ait utilisé le service de fourniture de gaz naturel du distributeur pour une période minimale de 12 mois. »

Question :

- 8 A) Nous comprenons que l'intention est de permettre l'accès au service à tout client éligible par son volume, et qui ne s'est pas prévalu d'un service d'achat direct, avec ou sans transfert de propriété, au cours des douze derniers mois. Ainsi l'accès est permis aux clients qui sont devenus des clients du distributeur depuis moins de douze mois.

Si notre compréhension est correcte, aurait-il lieu de modifier le texte afin de clarifier l'intention. Nous suggérons le texte suivant :

« De plus, le client existant qui utilise le service de fourniture de gaz naturel du distributeur, peut s'engager auprès de ce dernier dans une entente de fourniture à prix fixe approvisionnée par un fournisseur spécifique en autant qu'il n'ait pas souscrit à un service de fourniture fourni par le client (achat direct) au cours des douze mois précédents. »

Réponse :

- 8 A) Tout client, incluant les clients en achat direct, qui rencontrera les critères volumétriques applicables, aura accès au service de fourniture à prix fixe. Cet accès est aussi applicable aux nouveaux clients.

En vertu du libellé proposé pour le Texte des tarifs (article 3.4 *Préavis d'engagement pour une entente de fourniture à prix fixe* du paragraphe *Conditions et modalités*), seul le client ayant utilisé le service de fourniture à prix variable du distributeur pour une période inférieure à 12 mois consécutifs ne pourra s'engager dans une entente de fourniture à prix fixe.

Il ne nous semble donc pas approprié de modifier le texte proposé.